

DANIEL TURP

NOTES BIOGRAPHIQUES ABÉRÉGÉES



DANIEL TURP

Professeur

Faculté de droit, Université de Montréal
C.P. 6128, succursale Centre-ville
Montréal (QUÉBEC) H3C 3J7

Courrier électronique : d@nielturp.quebec ; Site électronique : danielturp.quebec
Compte Twitter : twitter.com/danielturp ; Page Facebook : facebook.com/daniel.turp

Daniel Turp est diplômé de l'Université de Sherbrooke, de l'Université de Montréal, de l'Université de Cambridge et est titulaire d'un doctorat d'État de l'Université de droit, d'économie et de sciences sociales de Paris (Paris II) (*summa cum laude*). Il est le premier Québécois à avoir obtenu le prestigieux diplôme de l'Académie de droit international de La Haye où il a également été directeur d'études et professeur invité.

Il a été professeur à la Faculté de droit de l'Université de Montréal de 1982 à 2020. Il y détient actuellement le statut de professeur associé et y poursuit la direction de thèses de doctorat. Il y a enseigné le droit international public, le droit international et constitutionnel des droits fondamentaux et le droit constitutionnel avancé. Il a été également professeur invité dans plusieurs universités québécoises et canadiennes, françaises et européennes ainsi qu'à l'Institut international des droits de l'Homme de Strasbourg.

Il est président du Conseil d'administration de la Société québécoise de droit international et du Conseil d'orientation du Réseau francophone de droit international. Il est également président de l'Association québécoise de droit constitutionnel.

Il est président de l'Institut de recherche sur l'autodétermination des peuples et les indépendances nationales. Il a été député du Parti Québécois à l'Assemblée nationale du Québec pour la circonscription de Mercier de 2003 à 2008 et député du Bloc québécois à la Chambre des communes du Canada pour la circonscription de Beauharnois-Salaberry de 1997-2000.

Il est l'auteur de plusieurs monographies et articles en droit international et en droit constitutionnel, et notamment des ouvrages sur *La Constitution québécoise : Essais sur le droit du Québec de se doter de sa propre loi fondamentale* et *Le droit de choisir : Essais sur le droit du Québec à disposer de lui-même*.